

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1860.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1861 ⁽¹⁾.

AMENDEMENT.

ART. 48^{bis}.

Frais de concours et d'expériences pour arrêter un type de carabine de guerre uniforme à adopter par les Sociétés de tir et les corps de la garde civique, armés de carabines fr. 10,000

AUG. ORTS,
LOUIS DE FRÉ,
VANHUMBEECK.

(1) Budget, n° 97. }
Rapport, n° 139. } Session de 1859-1860.
Renseignements sur l'augmentation du crédit de l'art. 68, n° 17.